

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VOSGES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MATTAINCOURT
88500

Séance du 24 juin 2024

Date : 24/06/2024

Numéro : 38/2024

L'an deux mille vingt-quatre
et le vingt-quatre juin
à 18 h 00,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : HURIOT Joris, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
10/06/2024

Présents : Mesdames MARCHAL LABAYE Christine – TRELAT Janine – GRANGY Magali – LOMBARD Christelle – THOMAS Dominique.
Messieurs HURIOT Joris – GUILLET Francis – VALANCE Jérémy – MAILLARD Edouard – HURIOT Bruno – VOIRIN Gérard.

Absente : BERTRAND Mathilde (pouvoir à Christine MARCHAL LABAYE) – ROPA Silvia (excusée).

Secrétaire : TRELAT Janine.

Objet de la délibération

Révision des tarifs de la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les tarifs de la garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2024/2025, comme suit :

- Habitants de Mattaincourt : 0,60 € pour une demi-heure (30 minutes) de garderie par élève,
- Extérieurs à Mattaincourt : 0,80 € pour une demi-heure (30 minutes) de garderie par élève.

Toute demi-heure entamée est une demi-heure due.

Un forfait de 1,20 €/élève pour tous les élèves qui fréquentent le service de restauration scolaire sera appliqué en plus du tarif « cantine » (11h30 à 13h20, soit 1h50).

Une pénalité de 5 €/élève, sans présentation de justificatif, sera appliquée au-delà de 12h10 et de 18h.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joris HURIOT



Joris HURIOT

Joris HURIOT
2024.06.26 13:48:40 +0200
Ref:6773807-10154173-1-D
Signature numérique
le Maire